

Services irlandais de naturalisation et d'immigration

Demande de visa

Fascicule explicatif conçu pour vous aider à remplir le formulaire de « Demande de visa »

*Merci de consulter ces instructions **AVANT** de remplir le formulaire de demande. Veuillez également consulter le site web pour de plus amples informations sur les visas et la documentation dont vous avez besoin pour compléter la demande.*

Le formulaire de demande est disponible en anglais uniquement. Ce fascicule explicatif est disponible sur notre site web www.inis.gov.ie en Arabe, Chinois, Français, Russe, Turque et Urdu.

Il est possible que vous soyez en mesure de faire votre demande en ligne. Consultez www.inis.gov.ie pour obtenir la liste des pays qui y sont autorisés.

Qui doit remplir ce formulaire ?

Pour savoir si les ressortissants de votre pays ont besoin d'un visa, veuillez consulter notre site web www.inis.gov.ie et cliquez sur le lien « Visas », ensuite cliquez sur « Ai-je besoin d'un visa ? » Cette rubrique vous apprendra également si vous avez besoin d'un visa de transit.

A NOTER : les demandeurs de visa de réadmission sur le territoire NE DOIVENT PAS compléter ce formulaire. Un formulaire de demande spécifique doit être rempli à cet égard.

Pour remplir le formulaire

Vous devez remplir ce formulaire **EN ANGLAIS**. Merci de le faire à l'encre **NOIRE** et en LETTRES MAJUSCULES. Ne rien inscrire dans les autres sections du formulaire et ne pas y faire de ratures.

Le formulaire comporte 13 sections et celles qui sont applicables à votre cas dépendent des raisons de votre voyage et de vos circonstances personnelles.

Par exemple :

- si vous faites une demande de visa de visite/tourisme/affaires/conférence/spectacle/traitement médical, vous remplirez les sections **1-8** et **12-13**
- pour un visa d'études vous remplirez les sections **1-8** et **11-13**
- pour un visa de travail, de recherche ou « Van der Elst », vous remplirez les sections **1-9** et **12-13**

Section 1 Information générale

Vous devez indiquer :

- le type de visa dont vous faites la demande et si vous faites une demande de visa Trajet Unique ou Trajets Multiples – vous devez cocher 2 cases de la ligne du haut de cette section. Avant de le faire, vous devez lire les indications suivantes :

Un visa de Courte durée (C) est valide pour une période de 90 jours au plus

Un visa de Longue durée (D) est valide pour plus de 90 jours. Les visa de Longue durée ne seront pas attribués aux catégories suivantes : tourisme/visite famille-amis/affaires/conférence ou visas de transit, et certains des visas réunis dans la catégorie « autres ».

Nous n'avons pas pour habitude d'émettre des visas Trajets Multiples à moins que vous ne puissiez justifier de trajets réguliers vers l'Irlande dans un passé récent. Dans le cas d'un visa Courte durée, si vous avez obtenu précédemment deux visas irlandais et que vous avez observé toutes les conditions de ce visa (par exemple vous n'avez pas dépassé la durée maximale ou travaillé de façon illégale) vous avez la possibilité de faire une demande de visa Trajets Multiples. Cependant, le but de ce type de visa est de permettre à une personne de se rendre en Irlande à plusieurs reprises pendant la période de validité indiqué sur le visa, pour de courts séjours uniquement. Il est interdit d'utiliser ce type de visa pour tenter de contourner les règles sur l'immigration qui gouvernent les séjours sur le territoire de l'Etat : ainsi, il n'est pas permis de rester 90 jours en Irlande et ensuite tenter de revenir dans le pays pour une nouvelle période de 90 jours. Toute infraction pourra conduire à un refus de renouvellement de visa. L'émission d'un visa Séjour Multiples n'est pas garantie et est strictement à la discrétion du service des visas.

Si vous faites une demande de visa Longue durée dans le but de travailler*, d'étudier ou de rejoindre des membres de votre famille, vous devez faire une demande de visa Trajet unique. *Si vous êtes détenteur d'une Carte Verte, émise par le Ministère de l'Entreprise, du Commerce et de l'Emploi, si vous êtes infirmier/infirmière en possession d'un Permis de travail, vous pouvez faire une demande de visa Trajets Multiples.

Toute personne qui se voit remettre un visa Longue durée (D), qu'il soit à Trajet unique ou Trajets multiples, et qui a l'intention de séjourner sur le territoire irlandais pour une période de plus de 90 jours, doit impérativement se faire inscrire sur le registre du Garda National Immigration Bureau (GNIB) [Bureau National des Services d'Immigration de la Police Irlandaise] au cours des 90 premiers jours en Irlande (merci de consulter www.garda.ie pour de plus amples renseignements). Une fois qu'un certificat d'immatriculation vous a été remis (Carte GNIB) vous avez la possibilité de faire une demande de visa Trajets et Entrées multiples. Pour de plus amples renseignements à ce sujet,

veuillez consulter notre section Questions Fréquemment Posées, ainsi que le lien pour les visas Entrées multiples sur www.inis.gov.ie

- la raison de votre voyage. Si elle ne figure pas dans la liste, cochez 'Autre' et indiquez la raison dans la case prévue à cet effet
- les dates auxquelles vous comptez arriver en Irlande et en repartir
- votre nom de famille, prénom, nom de jeune fille ou nom à la naissance
- votre date de naissance et votre sexe
- le pays de nationalité – c'est-à-dire le pays dont vous détenez un passeport. Les personnes ayant plusieurs citoyennetés indiquent le pays dont elles ont l'intention d'utiliser le passeport
- votre numéro de passeport / document de voyage
- vous devez signer et indiquer la date dans les cases prévues à cet effet
- merci de ne rien inscrire ou de ne pas faire de ratures dans la section 'Official Use Only'. N'agrafez pas votre photo au formulaire mais inscrivez clairement votre nom au dos de celle-ci et joignez la au formulaire de demande et autres documents en appui de la demande

Section 2 Adresse détaillé du demandeur

Vous devez indiquer :

- le nom du pays dans lequel vous êtes né(e)
- votre adresse actuelle, dans son ensemble (une adresse comportant une boîte postale n'est pas acceptée), le numéro de téléphone auquel l'officier chargé des visas peut vous contacter pendant les heures de bureau (un numéro de téléphone mobile est souvent la meilleure option), et votre adresse e-mail (si vous en possédez une). **A noter :** Seule votre adresse actuelle est nécessaire dans cette section et vous devez utiliser les quatre lignes si besoin est, par exemple indiquez le numéro de la maison et le nom de la rue à la ligne 1, le nom de la ville à la ligne 2, la province ou région à la ligne 3 et le pays à la ligne 4.

Section 3 Informations générales

Vous devez indiquer :

- depuis quand vous séjournez dans votre pays de résidence, et si vous êtes autorisé(e) à y retourner après votre séjour en Irlande.
- si vous avez déjà fait une demande de visa irlandais par le passé. Le visa a-t-il été émis, si oui auprès de quel ambassade irlandaise/consulat/bureau des passeports aviez-vous fait votre demande, ou le numéro de référence qui vous avait été donné à l'époque
- si vous vous êtes déjà rendu(e) en Irlande auparavant (légalement ou illégalement) et si oui la raison de votre voyage
- si vous avez déjà résidé en Irlande, donnez les détails des numéros d'immatriculation qui vous auraient été donnés – Ministère de la Justice, Garda National Immigration Bureau (GNIB) [*Bureau National des Services d'Immigration de la Police Irlandaise*], PPS (Personal Public Service Number) [*numéro de sécurité sociale*]
- si vous avez des membres de votre famille résidant en Irlande, et si oui leur nom, date de naissance, degré de parenté, et le cas échéant leur numéro de référence du Ministère de la Justice. Veuillez également donner les détails relatifs à tout autre éventuel membre de votre famille présent en Irlande
- si la permission d'entrer en Irlande vous a jamais été refusée – avez-vous tenté d'entrer sur le territoire de l'Etat à un point d'entrée officiel et avez été refoulé(e) par un officier d'immigration, que vous aillez été en possession d'un visa valide ou non
- si vous avez déjà été déporté(e) hors d'Irlande
- si vous vous êtes jamais vu(e) refuser un visa pour tout autre pays
- si vous vous êtes vu(e) refuser l'entrée, ou avez été déporté(e) de tout autre pays
- si vous répondez oui à au moins une de ces questions, veuillez donner les détails relatifs au pays en question et les dates exactes
- si vous avez jamais reçu une condamnation et si oui, indiquez les détails des raisons de cette condamnation, le lieu et la date, ainsi que la peine reçue

Section 4 Détails du passeport du demandeur

- Vous devez indiquer les détails de votre passeport en cours ou de votre document de voyage, le numéro, le type, l'endroit et la date d'émission, et la date d'expiration.
- Si ce n'est pas votre premier passeport, vous devez également fournir les détails ci-dessus pour tout passeport/document de voyage précédemment en votre possession

Section 5 Détails relatifs à votre emploi/vos études

Si vous exercez actuellement une activité dans votre pays de résidence, vous devez en indiquer tous les détails :

- Nom de votre employeur, durée de votre emploi, poste occupé dans la compagnie, adresse détaillée de votre lieu de travail, ainsi que le numéro de téléphone et l'adresse e-mail de votre employeur

Si vous êtes actuellement étudiant(e) dans votre pays de résidence, vous devez indiquer tous les détails relatifs à votre école ou université :

- Nom, adresse exacte, numéro de téléphone et e-mail de l'école ou de l'université

Section 6 Voyagez-vous avec d'autres personnes ?

- Si vous voyagez avec toute autre personne – ami, membre de votre famille, collègue de travail, veuillez indiquer leur nom et degré de parenté (si c'est le cas)
- Si vous faites partie d'un groupe organisé, veuillez indiquer le nom du responsable du groupe

- Si vous ne faites pas partie d'un groupe organisé, et que vous voyagez avec plus de 4 personnes, indiquez tous les détails nécessaires sur une feuille à part que vous joindrez à votre demande

Section 7 Contact/Hôte en Irlande

- Si vous n'avez pas de contact personnel ou d'hôte en Irlande, vous devez donner les détails de votre lieu de séjour – par exemple le nom et l'adresse de l'hôtel pour lequel vous avez une confirmation de réservation. **A noter :** Si vous changez ou que vous annulez cette réservation avant de recevoir une réponse à votre demande, vous devez nous contacter immédiatement avec le détail des changements intervenus
- Si vous ne connaissez pas personnellement votre contact ou votre d'hôte en Irlande (par exemple dans le cas d'un visa affaires/conférence), vous devez indiquer leur nom, adresse professionnelle et numéro de téléphone au travail
- Si vous connaissez personnellement votre contact ou votre d'hôte en Irlande (par exemple un membre de votre famille ou un ami), vous devez indiquer leur nom, adresse du domicile, numéro de téléphone auquel l'officier des visas peut les joindre pendant les heures de bureau, leur nationalité, profession, leur degré de parenté avec vous (éventuellement), et s'ils sont de nationalité hors EEA (European Economic Area) [*Espace Economique Européen*] indiquez leur numéro d'immatriculation du Ministère de la Justice. **A noter :** pour obtenir la liste complète des pays de l'EEA, consultez la rubrique Frequently Asked Question [*Question posées fréquemment*] sur le site www.inis.gov.ie

Section 8 Votre famille

Veillez indiquer votre statut marital – si vous êtes célibataire, marié(e), veuf(ve), divorcé(e), séparé(e), en concubinage, en union civile

Merci d'indiquer :

- le nom de famille de votre époux(se)/partenaire, prénom, nom de jeune fille ou autres noms, date de naissance, sexe et numéro de passeport
- si votre époux(se) ou partenaire voyage avec vous et si oui, sont-ils en possession de leur propre passeport ou sont-ils mentionnés sur le votre
- le pays où ils résident actuellement
- le nombre d'enfants à votre charge – (si vous n'en avez pas, marquez '0' dans la case appropriée)
- leur nom de famille, prénom, date de naissance, sexe, et le pays où ils résident actuellement
- s'ils voyagent avec vous et si oui, sont-ils en possession de leur propre passeport ou sont-ils mentionnés sur le votre
- si vous avez plus de 6 enfants à votre charge, indiquez tous les détails nécessaires sur une feuille à part que vous joindrez à votre demande

Section 9 Emploi en Irlande

Si un permis d'emploi vous a été délivré par le Ministère de l'Entreprise et de l'emploi – Permis de travail, Carte Verte, Transfert intra-compagnie, ou si vous faites une demande de visa *Van der Elst*, vous devez remplir cette section

Merci d'indiquer :

- votre numéro de permis de travail (non applicable aux visas *van der Elst*)
- le nom et l'adresse exacte de la compagnie pour laquelle vous aller travailler
- le nom d'un contact dans cette compagnie, le numéro de téléphone de la compagnie et l'adresse e-mail

Section 10 Transit

Un visa de transit ne vous autorise pas à entrer sur le territoire irlandais, c'est-à-dire vous ne pourrez pas quitter l'aéroport. Il vous permet uniquement de transiter directement vers un autre pays.

Si vous avez besoin d'un visa de transit, veuillez indiquer le nom du pays vers lequel vous voyagez, votre date d'arrivée et de départ en Irlande, le nom du point d'entrée par lequel vous transiterez, si vous voyagez par avion, indiquez vos numéros de vol et les détails relatifs au visa que vous détenez pour le pays de votre destination finale – numéro, date d'émission, date d'expiration et endroit d'émission.

Section 11 Demande de visa d'étude

- Avant de compléter cette section, veuillez lire nos Student Visa Guidelines [*Conseils relatifs au visa étudiant*] sur www.inis.gov.ie Si vous faites une demande de ce type de visa auprès de nos services des visas d' Abuja, Beijing, le Caire, Londres, Moscou ou New Delhi, nous vous conseillons de consulter leurs sites web afin d'y trouver les détails des documents supplémentaires dont vous aurez besoin. Les coordonnées exactes de ces bureaux peuvent être trouvées sur www.dfa.ie dans la rubrique 'Services to the Public' [*Accueil du public*]
- Veuillez confirmer que vous avez bien été accepté(e) pour suivre un cycle d'étude en Irlande
- Indiquez le nom de l'établissement du troisième degré ayant accepté votre candidature, l'intitulé et la durée du cycle d'étude, si les droits de scolarité ont été versés dans leur intégralité, le nombre d'heures hebdomadaires d'études programmées diurnes, et indiquez si vous avez déjà fait des études antérieures en Irlande. Si vous avez fait des études antérieures en Irlande, donnez les détails relatifs au cycle d'études, le nom de l'établissement et les dates
- Si vous venez pour un stage préliminaire/préparatoire que vous devez compléter avant de pouvoir commencer votre cycle d'étude principal, vous devrez également fournir les mêmes détails pour ce cycle d'étude principal sur une feuille à part que vous joindrez à votre demande
- Veuillez indiquer si vous parlez l'anglais. Si vous avez obtenu des qualifications en langue anglaise reconnues partout dans le monde comme par exemple IELTS, TOEFL etc, mentionnez le, ainsi que le niveau atteint.

- Merci d'indiquer l'ensemble des qualifications que vous avez obtenues à ce jour, et donnez des explications relatives à toute interruption éventuelle entre votre dernière période dans un système éducatif et cette demande de visa
- Etablissez la liste de tous vos emplois passés. Si vous n'avez jamais exercé d'activité professionnelle, indiquez N/A dans la première case.
- Si vos études sont financées par un ou plusieurs sponsors, donnez en la liste. Si vous avez plus d'un sponsor, merci d'indiquer le nom du sponsor principal, son adresse et numéro de téléphone pendant les heures de bureau
- Vous devez donner les détails relatifs à tout autre sponsor sur une feuille à part que vous joindrez à votre demande. Pour tous les sponsors, en plus des détails mentionnés ci-dessus, vous devez également fournir les détails et la preuve de leur emploi, le nombre d'années passées dans leur présent emploi, leur niveau de salaire, détails de compte en banque etc. Merci de consulter les sites web mentionnés ci-dessus pour obtenir tous les renseignements détaillés
- Répondez intégralement à toutes les questions, en vous assurant que des explications sont fournies pour toute interruption éventuelle dans votre scolarité ou vie professionnelle. Si vous laissez des questions sans réponse, votre demande sera rejetée.
- Les originaux de vos qualifications en anglais et de vos diplômes doivent être fournis avec votre demande

Section 12 Aide pour remplir ce formulaire

Tous les demandeurs de visa doivent compléter cette section. Si votre réponse est 'Oui', vous devez donner le nom de l'agent ou de l'agence vous ayant assisté, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone professionnel de cette agence.

Section 13 Déclaration du demandeur

Une fois que vous avez complété le formulaire dans son intégralité, vous devez lire, signer et dater cette Déclaration.

Si vous recevez de l'aide pour remplir ce formulaire, vous devez vous assurer avant de signer la Déclaration que toutes les informations fournies sont exactes.

Si le demandeur de visa est âgé de moins de 16 ans, un parent ou adulte responsable doit remplir le formulaire et signer la Déclaration.

Les formulaires qui ne sont pas signés ne peuvent être acceptés et vous seront renvoyés.

Qui peut être compris dans cette demande ?

Il ne peut y avoir qu'un détenteur de passeport par formulaire. Si vous voyagez avec d'autres personnes qui figurent sur votre passeport, vous devrez remplir un formulaire à part pour chacune d'entre elles. Cependant, vous devrez bien faire attention de cocher la bonne case à la Section 8 ('si oui, sur votre passeport ?') et compléter tous les détails. Si les personnes voyageant avec vous possèdent leur propre passeport, elles devront remplir leur propre formulaire (et s'acquitter des droits de demande de visa).

Quels documents doivent être joints à ce formulaire ?

Chaque demandeur de visa doit fournir les pièces suivantes :

- Un passeport ou un document de voyage en cours de validité
- Les frais de dossier requis (€60 pour un visa Trajet Unique, €100 for un visa Trajets Multiples)* voir la note ci-dessous
- La documentation nécessaire en appui du type de visa dont vous faites la demande. Veuillez consulter notre site web www.inis.gov.ie pour de plus amples détails, en cliquant sur le lien 'Documents Required' [Document requis]. Si vous établissez une demande auprès de nos Services des visas d' Abuja, Beijing, le Caire, Londres, Moscou ou New Delhi, nous vous conseillons de consulter leurs propres sites web pour y trouver des détails sur d'éventuels documents supplémentaires que vous devrez soumettre. Les coordonnées exactes de ces bureaux peuvent être trouvées sur www.dfa.ie dans la rubrique 'Services to the Public' [Accueil du public]
- Une photographie **en couleur** récente de taille passeport pour chacune des personnes comprises dans la demande (y compris les enfants). Cette photo :
 - Doit être avoir été prise il y a moins de six mois
 - Doit avoir les dimensions minimum suivantes : 35 mm x 45mm, maximum 38 mm x 50 mm
 - Doit être imprimée sur papier photo
 - Doit être nette et prise un fond blanc ou gris clair
 - Doit vous représenter de face, regardant droit dans l'appareil photographique et montrant votre visage dans son entier. Le visage doit représenter 70% à 80% de la surface totale. L'expression du visage doit être neutre, avec les deux yeux ouverts et la bouche fermée. Les yeux ne doivent pas être couverts par les cheveux
 - Seuls les foulards ou couvre-chefs portés pour des raisons religieuses sont permis. Les bandeaux ne sont pas autorisés
 - Les lunettes de soleil sont interdites. Si vous portez des lunettes, et doivent avoir des verres translucides qui ne cachent pas les yeux
 - **A NOTER : Inscrivez lisiblement votre nom au dos de toutes les photographies faisant partie de la demande – ne les agrafez pas au formulaire**

Toute documentation soumise en appui d'une demande de visa doit être en langue anglaise ou accompagnée d'une traduction notariée.

Où faire parvenir votre formulaire de demande complété

Vous devez soumettre votre formulaire dûment rempli ainsi que tous les documents en appui de la demande et les frais d'examen du dossier à l'ambassade/consulat d'Irlande ou Service irlandais des passeports dans votre pays de résidence permanent, ou le pays accrédité y étant rattaché.

Les coordonnées exactes des bureaux en question peuvent être trouvées sur www.dfa.ie dans la rubrique 'Services to the Public' [Accueil du public]

*** Remarque à propos des frais de dossier**

Vous devrez vérifier auprès de votre ambassade/consulat/service des visas irlandais local le montant exact des frais de dossier dans la devise locale, et les formes de paiement acceptées. Les frais perçus sont des frais d'examen de dossier de demande de visa et ils ne sont pas remboursables, quelle que soit la réponse donnée à votre demande.

L'époux(se) et certains membres de la famille d'un ressortissant de l'EEA [*Espace Economique Européen*] et des personnes de nationalité suisse ne paient pas de frais de dossier. Pour pouvoir profiter de cette exemption, l'époux(se) du ressortissant de l'EEA/de la personne de nationalité suisse doit soumettre comme preuve le passeport original du ressortissant de l'EEA/de la personne de nationalité suisse et l'original du certificat de mariage. Les autres membres de la famille doivent vérifier auprès de leur ambassade/consulat/service des visas irlandais local si des frais de dossier sont à payer, et les documents requis à présenter en cas d'exemption.